REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260227-13_2026_DE-DE

Séance du 18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-huit février, à, vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jacques LE CREFF, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	10

Date de la convocation : 09/02/2026
Date d'affichage : 09/02/2026

Étaient présents : LE CREFF Jacques, JEGOU Christelle, DOHOLLOU Émile, LE DÛ Sylvie, LE MAOUT Christophe, GUILLERM Yves, COUZINET Pascal, LE MADEC Stéphane, LOZAC'H Christophe, NOHAÏC Thierry, LAGATTU Valérie ;

Membres excusés : PRIGENT Bastien, WRIGHT Élaine, ROLLAND Jean-François ;

Membres non excusés : /

Procuration : /

Monsieur Emile DOHOLLOU a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 13/2026 :
Remboursement d'une facture à un élu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a acheté des chargeurs de téléphone pour un montant total de 94,96 € TTC dans une boutique ORANGE à Carhaix-Plouguer pour les besoins de la Commune.
Il a fait l'avance de frais, et demande donc à être remboursé.

Monsieur le Maire étant concerné par cette affaire, il ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (10 voix pour et une abstention) :
- **DECIDE** de procéder au remboursement à Monsieur le Maire de la somme de 94,96 € ;
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches correspondantes à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacques LE CREFF

MAIRIE DE PLUSQUELLEC (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Emile DOHOLLOU